



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 10 septembre 2020



### **La FCPE dénonce l'impréparation gouvernementale**

Si la FCPE se félicite d'avoir été entendue par le gouvernement en ce qui concerne la prise en charge des salaires des parents obligés de garder leurs enfants malades de la Covid ou cas-contacts, elle s'étonne que ces mesures ne soient pas totalement rétroactives. La date du 1er septembre empêche la prise en charge des salaires des parents réunionnais obligés de s'arrêter dès la mi-août.

En outre, elle demande à ce que tous les parents y aient accès, qu'ils puissent ou non télétravailler. En effet, qui peut croire que l'on peut convenablement travailler tout en s'occupant convenablement d'un enfant ? C'est pourquoi nous voulons que soit réactivé le dispositif initial, à savoir un arrêt maladie pour les parents arrêtés, sans condition de télétravail et au premier jour.

Ces annonces faites dans l'urgence, sans concertation préalable, démontre une fois encore l'impréparation gouvernementale alors même que toutes ces situations étaient largement prévisibles.

### **À propos de la FCPE**

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

**Contact presse FCPE :**

Laurence Guillemou :

06 82 81 40 82 /

[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)